NATIONAL JUDICIAL INSTITUTE
INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE

Innovation en matière de formation judiciaire

Faits saillants 2021-2022

Innovation en matière de formation judiciaire

Message du juge en chef du Canada 2

Message du chef des affaires judiciaires de l'INM 4

Message de la chef de la direction de l'INM 6

Conseil des gouverneurs 8

Innover pour l'avenir 14

La formation judiciaire en pratique 17

Éducation numérique 23

Colloques et ressources en vedette 25

Les activités de l'INM à l'échelon international 32

Un au revoir à deux collègues du GCI 35

Hommage à la juge C. Adèle Kent 37

Message du **juge en chef du Canada**

Alors que le monde sort progressivement de la pandémie de COVID-19, la magistrature canadienne, forte de ses 2 600 membres, est plus que jamais résolue à se perfectionner. La pandémie a certes bouleversé les méthodes de travail du système juridique, mais elle a également souligné l'importance d'une formation judiciaire de haute volée.

En tant que principal prestataire de formation judiciaire en personne et en ligne au Canada, l'Institut national de la magistrature n'a eu de cesse de relever ce défi. En effet, les juges peuvent s'appuyer sur le programme d'études de premier ordre de l'Institut, qui couvre le droit substantiel, les compétences et le contexte social, pour les soutenir dans l'accomplissement de leur rôle fondamental envers les Canadiennes et les Canadiens.

Qu'il s'agisse de cours d'auto-apprentissage sur le droit de la famille, de balados portant sur la déontologie judiciaire ou de ressources numériques relatives à la violence conjugale, l'INM dispense une formation judiciaire dynamique et ce, dans les deux langues officielles, afin de répondre aux besoins des juges fédéraux, provinciaux et territoriaux.

L'INM s'engage à faire appel à l'expertise et à l'expérience d'un large éventail de groupes et de personnes pour élaborer le perfectionnement professionnel des juges. Grâce à sa collaboration avec des membres de la communauté, des universitaires et la faculté de droit, l'Institut conçoit des programmes et des ressources numériques qui permettent aux juges de mieux appréhender le contexte social et culturel des communautés qu'ils servent.

LAFOREST & SABOURIN – COURTOISIE DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Le très honorable Richard Wagner, C.P.
Juge en chef du Canada
Président du Conseil des gouverneurs

Faciliter l'accès à la justice pour tous les Canadiens constitue une priorité pour chaque membre de la magistrature. Je suis déterminé à travailler de concert avec l'exceptionnel personnel et corps professoral de l'INM afin d'offrir aux juges des opportunités et des ressources éducatives de la plus haute valeur, les assistant ainsi dans leurs efforts pour éliminer les obstacles systémiques à l'accès à la justice pour les plus vulnérables et pour veiller à ce que leurs voix puissent être entendues dans la salle d'audience.

Faciliter l'accès à la justice pour tous les Canadiens constitue une priorité pour chaque membre de la magistrature.

Les Canadiennes et les Canadiens peuvent se féliciter de savoir que les programmes remarquables de l'INM, élaborés par et pour les juges, contribuent au perfectionnement de juges hautement compétents, qualifiés et parfaitement formés.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes et à tous les juges, membres du corps professoral et employés de l'INM qui, par leur dévouement, font que le système canadien de formation des juges se classe parmi les meilleurs au monde.

Le très honorable Richard Wagner, C.P.
Juge en chef du Canada
Président du Conseil des gouverneurs

Message du chef des affaires judiciaires

L'honorable juge Tom Crabtree
Chef des affaires judiciaires, INM

L'Institut national de la magistrature (INM) est reconnu comme étant un chef de file mondial en matière de formation des juges. Dirigé par et pour des juges, sa programmation exhaustive est soigneusement conçue pour soutenir les juges canadiens tout au long de leur carrière. Pour ma part, j'ai eu le privilège de pouvoir participer à nombre de programmes de perfectionnement professionnel de l'INM, que ce soit en qualité de professeur ou en tant que participant. Après avoir été membre du Conseil d'administration de l'INM, je suis aujourd'hui honoré de me voir offrir l'opportunité de diriger conjointement l'Institut en tant que Chef des affaires judiciaires.

L'INM connaît une période d'innovation passionnante. Nous intégrons au cursus des méthodes d'apprentissage en personne, numériques et hybrides, tout comme nous poursuivons la mise en place d'un mécanisme de formation judiciaire plus accessible et plus convivial qui accompagne les juges dans un monde à la prépondérance technologique.

La prestation réussie de notre programmation en ligne au cours de l'année écoulée a confirmé l'aptitude de l'INM à intégrer des plateformes numériques pour offrir une formation judiciaire aussi prompte que pertinente. Nous poursuivons l'expansion de notre gamme de ressources numériques, notamment les balados, les webinaires, les cahiers d'audience électroniques et les outils interactifs grâce auxquels les juges peuvent accéder au contenu qui revêt le plus d'importance pour eux, et ce, à leur propre rythme et en adéquation avec leur emploi du temps.

Parallèlement, nous réévaluons et peaufinons le contenu du programme d'études de l'INM pour garantir une approche équilibrée, intégrée et solide des dimensions de la formation judiciaire – droit substantiel, compétences et contexte social.

Le jugement se doit d'être sensible aux réalités et aux expériences vécues des personnes qui comparaissent devant le tribunal et aux communautés au sein desquelles elles vivent. Grâce à la collaboration de membres et de dirigeants de communautés culturelles et autochtones, ainsi que d'universitaires et de spécialistes, nous poursuivons l'élaboration de programmes favorisant une meilleure appréhension par les juges du contexte de la société diversifiée et multiculturelle du Canada. L'INM procède également à la définition d'un

> Nous intégrons des méthodes d'apprentissage en personne, numériques et hybrides, tout comme nous poursuivons la mise en place d'un mécanisme de formation judiciaire plus accessible et plus convivial qui accompagne les juges dans un monde à la prépondérance technologique.

nouveau modèle pour soutenir la formation et la réforme judiciaires à l'échelle internationale. Forts de notre réputation de chef de file mondial en matière de perfectionnement professionnel des juges, nous explorerons de nouveaux partenariats et de nouvelles stratégies pour appuyer notre mandat international.

Nous nous efforçons de faire preuve d'une plus grande transparence dans chacun de ces champs d'action. Nous considérons que la pérennité de la confiance du public envers la formation judiciaire est tributaire d'un public informé et du respect de l'indépendance judiciaire. Cette revue annuelle constitue une importante étape de ce processus.

Je souhaiterais faire part de ma reconnaissance envers le personnel dévoué de l'INM, sans qui il nous serait impossible de remplir notre mandat, à savoir bâtir une meilleure justice au moyen d'un rôle de premier plan dans la formation des juges.

Cordialement,

L'honorable juge Tom Crabtree
Chef des affaires judiciaires, INM

Message de la **chef de la direction**

L'Institut national de la magistrature (INM) est la principale institution de formation judiciaire au Canada. Dirigé par des juges, cette organisation indépendante et sans but lucratif élabore et offre des programmes et des ressources bilingues innovants aux 2 600 membres de la magistrature canadienne.

La petite équipe dévouée et polyvalente de l'INM travaille de concert avec les chefs de file judiciaires afin de remplir le mandat de l'institution, à savoir « renforcer la justice en jouant un rôle de chef de file en matière de formation de la magistrature ».

La pandémie de COVID-19 a entraîné un nouvel intérêt pour le développement d'un contenu qui soit accessible en ligne et à la demande, pour la modernisation de nos procédures et systèmes financiers et de ressources humaines, ainsi que pour le renforcement de notre infrastructure informatique. L'INM, en tant qu'organisation, sort de la pandémie sur de solides bases. Nous sommes parvenus à ce résultat grâce au dévouement des membres de notre équipe, des avocats-conseils chargés de la formation des juges, des professionnels de la planification d'événements, ainsi que du personnel chargé des communications, de la traduction, des ressources humaines, des finances, de la gestion de l'information et des TI.

Danielle May-Cuconato
Chef de la direction, INM

L'Institut national de la magistrature est fier de pouvoir offrir une formation judiciaire qui ne cesse d'évoluer et de s'adapter pour répondre aux besoins et aux priorités des juges du Canada en matière de perfectionnement professionnel.

Nous avons notamment tiré parti des opportunités qui se sont présentées au cours des deux dernières années pour élaborer et adopter un ambitieux plan stratégique triennal et promouvoir ainsi l'innovation dans le perfectionnement des juges au moyen d'une formation qui couvre le droit substantiel, les compétences judiciaires et le contexte social. Conscient des changements opérés dans la façon dont les juges ont travaillé et se sont perfectionnés au cours la pandémie de COVID-19, l'INM entend poursuivre dans cette voie en adoptant une approche plus intégrée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la formation des juges.

Notre programme repose sur trois piliers fondamentaux. La première de ces grandes priorités stratégiques, « Une approche intégrée de la formation des juges », témoigne de l'engagement de l'INM envers l'excellence continue de la conception, de l'élaboration et de la prestation de la formation des juges, laquelle comprend des programmes en personne et des ressources et outils numériques innovants. La deuxième priorité, « Communications et relations », illustre l'engagement à respecter ces compétences essentielles au maintien de l'INM dans son rôle de chef de file reconnu et compétent en matière de formation des juges. La troisième priorité, « Infrastructure habilitante », traduit notre engagement à aligner les ressources financières, techniques et humaines pour mener à bien la mission et le mandat de l'Institut.

L'Institut national de la magistrature est fier de pouvoir offrir une formation judiciaire qui ne cesse d'évoluer et de s'adapter pour répondre aux besoins et aux priorités des juges du Canada en matière de perfectionnement professionnel.

Danielle May-Cuconato
Chef de la direction, INM

Conseil des gouverneurs

Président

Le très honorable Richard Wagner, C.P.
Juge en chef du Canada

Nommé juge en chef du Canada en 2017 après avoir siégé à la Cour suprême depuis 2012, le juge en chef Wagner a piloté de nombreuses initiatives visant à améliorer le système de justice tout au long de son illustre carrière juridique. Il continue sur cette voie en faisant la promotion de l'accès à la justice et du perfectionnement professionnel continu des juges.

Vice-présidente

L'honorable juge Andromache Karakatsanis
Cour suprême du Canada

Nommée à la Cour suprême en 2011, la juge Karakatsanis a passé 15 années au sein de la fonction publique, dont plusieurs à titre de sous-procureure générale de l'Ontario, puis de haut fonctionnaire. Elle s'est impliquée activement dans les questions liées à la formation et à la réforme dans le domaine de la justice administrative.

Membres du conseil

L'honorable juge Chantal Corriveau
Cour supérieure du Québec

La juge Corriveau, nommée à la magistrature en 2005, a été responsable de la formation à la Cour supérieure du Québec de 2015 à 2019. Elle a siégé au conseil des gouverneurs de l'Institut canadien d'administration de la justice et du Forum canadien sur la justice civile, et a été présidente de la division du Québec de l'Association du Barreau canadien.

Membres du conseil (suite)

L'honorable Deborah E. Fry, Juge en chef
Cour d'appel de Terre-Neuve-et-Labrador

Deborah Fry a été nommée juge en chef à la cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador en 2018. Depuis sa nomination en tant que juge en 2007, elle a pris part à des projets nationaux et internationaux et voue une passion au soutien des processus novateurs de règlement des différends. Avant sa nomination à la magistrature, la juge en chef Fry a poursuivi une longue et distinguée carrière au sein de la fonction publique, occupant le poste de sous-ministre de plusieurs ministères.

M^me^ Linda Lizotte-MacPherson

M^me^ Lizotte-MacPherson, cadre dirigeante qui a récemment pris sa retraite, donne des conseils stratégiques aux cadres dirigeants du gouvernement fédéral et de la branche juridique. Elle a notamment été présidente de l'Agence des services frontaliers du Canada, et commissaire et chef de la direction de l'Agence du revenu du Canada.

L'honorable Lise Maisonneuve, Juge en chef
Cour de justice de l'Ontario

Nommée juge en chef de la CJO en 2015, la juge en chef Maisonneuve poursuit ses efforts pour moderniser la Cour, faciliter l'accès à la justice et promouvoir la formation judiciaire. Avant de devenir juge en 2003, elle a pratiqué le droit pénal et a été conseillère juridique spéciale de l'ancien juge en chef du Canada, Brian Dickson, dans le cadre de plusieurs investigations militaires.

L'honorable J.C. Marc Richard, Juge en chef
Cour d'appel du Nouveau-Brunswick

Le juge en chef Richard, nommé à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick en 2003, est activement impliqué dans la promotion de la déontologie judiciaire et de la formation judiciaire au Canada et à l'étranger. Il a été coprésident du Comité consultatif canadien sur la déontologie judiciaire et président de l'Association canadienne des juges des cours supérieures. Il a également donné de nombreuses conférences dans le cadre des programmes de l'INM.

Membres du conseil (suite)

Doyenne Marie-Eve Sylvestre, S.J.D.
Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa

La doyenne Sylvestre enseigne le droit pénal à l'Université d'Ottawa. Elle est co-auteure du livre *Red Zones: Criminal Law and the Territorial Governance of Marginalized People* (Cambridge University Press, 2020). Membre fondatrice de l'Observatoire des profilages et du Réseau d'Ottawa sur la réduction des méfaits, la doyenne Sylvestre est également membre de la Global Young Academy et du Collège de nouveaux chercheurs et créateurs en art et en science de la Société royale du Canada.

L'honorable juge Theodore Tax
Cour provinciale de la Nouvelle-Écosse

Avec sa nomination en 2008, le juge Tax a apporté plus de 30 ans d'expérience juridique à la magistrature. Il occupait auparavant le poste de directeur principal de la région de l'Atlantique pour le ministère fédéral de la Justice, et ce, depuis 2000. Il a instruit des affaires devant la Cour suprême du Canada, deux cours d'appel, les cours supérieures de première instance de toutes les provinces de l'Atlantique ainsi que le Tribunal canadien des droits de la personne.

Chef des affaires judiciaires, INM

L'honorable juge Tom Crabtree *

Juriste accompli et ardent promoteur du perfectionnement professionnel des juges, le juge Crabtree s'est joint à l'INM en tant que chef des affaires judiciaires après avoir été membre du Conseil des gouverneurs à titre de représentant du Conseil canadien des juges en chef. Il mène une brillante carrière au sein de la magistrature. Tout d'abord nommé à la Cour provinciale de la Colombie-Britannique en 1999, il en est devenu le juge en chef en 2010. Il a ensuite été nommé à la Cour suprême de la Colombie-Britannique en 2018. Tout au long de sa carrière, le juge Crabtree a manifesté un profond intérêt pour les questions autochtones. Alors qu'il était juge en chef de la Colombie-Britannique, il a travaillé avec les communautés autochtones pour créer cinq nouveaux tribunaux relatifs à la détermination des peines.

* *En détachement de la Cour suprême de la Colombie-Britannique*

Chef de la direction, INM

Danielle May-Cuconato

M^me^ May-Cuconato a intégré l'INM en tant que Chef de la direction en 2018 après plus de 20 ans de carrière au sein du gouvernement fédéral. Plus récemment, elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe au sein de Services Publics et Approvisionnement Canada, et celui de secrétaire générale du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Secrétaire du conseil

M^e^ Renée Thériault
Conseillère juridique principale
Cour suprême du Canada

M^e^ Thériault est devenue la conseillère juridique principale du juge en chef du Canada en 2018 après avoir agi en qualité de conseillère juridique auprès de la Cour suprême pendant six ans. Diplômée de la London School of Economics et de l'Université McGill, M^e^ Thériault est une juriste dotée d'une vaste expérience dans les domaines du litige et de l'arbitrage international, tant au Canada qu'à l'étranger.

Membre honoraire

L'honorable Frank Iacobucci
Juge à la retraite, Cour suprême du Canada

Compagnon de l'Ordre du Canada, l'honorable Frank Iacobucci a connu une brillante carrière dans le domaine juridique – dont 13 ans à la Cour suprême – ainsi qu'en milieu universitaire et gouvernemental. Plus récemment, il est intervenu pour le gouvernement fédéral sur des questions nationales et a conduit des examens indépendants pour plusieurs gouvernements provinciaux et autorités municipales.

L'INM PRÉVOIT DISPENSER

205

JOURS DE FORMATION JUDICIAIRE
AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 2022-2023

Innover pour l'avenir

Depuis plus de 30 ans, l'Institut national de la magistrature est au service des juges canadiens et joue le rôle de chef de file de la formation judiciaire du pays. Fort de sa longue expertise et de son expérience, l'INM a profité de l'année 2021 pour explorer et innover tous les aspects de son programme d'études, notamment la conception du programme, les approches pédagogiques et les modes de prestation de la formation.

En raison des directives de santé publique qui limitent les rassemblements en personne, l'Institut est parvenu à offrir en ligne la majorité des programmes de formation planifiés, et ce, tout en mettant l'accent sur l'innovation. L'INM a repensé, conformément aux meilleures pratiques en matière d'éducation des adultes en ligne, les programmes nationaux et ceux demandés par les tribunaux afin de renforcer les objectifs d'apprentissage, de sensibiliser un plus large public et de mieux répondre aux contraintes du calendrier des juges.

Les programmes, tels que notre *Atelier sur la série de capsules en matière de preuve*, ont été spécifiquement adaptés à l'environnement d'apprentissage virtuel sans se contenter de transposer en ligne des colloques existants. En intégrant des éléments en direct et préenregistrés, dont une sélection de webinaires concis, l'atelier a ainsi permis aux juges de se concentrer sur les sujets qui leur importaient le plus, et de se perfectionner au sein de petits groupes animés.

En privilégiant des documents sélectionnés, mis à jour et pertinents, nous étoffons notre vaste gamme d'options d'apprentissage à la demande et de ressources numériques, notamment par le biais de balados, de vidéos, de bulletins électroniques et de cahiers d'audience. Notre nouveau cours d'auto-apprentissage sur *L'essentiel du droit de la famille* offre la possibilité aux juges de consulter le contenu souhaité au moment opportun. Fort de ce succès, nous œuvrons déjà à l'élaboration d'autres cours d'auto-apprentissage portant sur le droit criminel, le droit civil et la déontologie judiciaire.

Par ailleurs, nous nous réjouissons du retour des juges à nos programmes en présentiel. Nous sommes conscients que les possibilités d'interaction et de socialisation en direct offertes par les séminaires et les colloques en personne sont essentielles au perfectionnement professionnel des juges. En effet, ces programmes sont spécialement conçus pour permettre aux juges de débattre plus en détail des concepts exposés par le formateur et de faire part de leurs connaissances aux autres juges dans un contexte d'apprentissage entre pairs.

La longue interruption de la formation en personne durant la pandémie a limité les possibilités d'échanges critiques entre les juges, accentuant ainsi l'isolement social propre à la fonction de juge. Avec la reprise de nos programmes en présentiel, nous entendons favoriser l'engagement continu et la collégialité entre les juges de toutes les cours.

Une intégration efficace de ces deux vecteurs de formation – l'apprentissage en personne et l'apprentissage en ligne – constitue un élément fondamental de l'approche évolutive de l'INM en matière de formation des juges, puisque nous tirons parti des atouts de toutes les méthodes de prestation de cette formation : en personne, en ligne et hybride.

L'innovation dans l'éducation suppose une constante collaboration. Le colloque en personne *Accès à la justice pour les enfants : mise en œuvre des droits des enfants* de l'INM a été conçu en gardant à l'esprit ce principe. Le programme examine non seulement les raisons pour lesquelles les droits de l'enfant importent dans tous les domaines du droit et les moyens d'intégrer efficacement ceux-ci dans le processus décisionnel judiciaire, mais également ce que représente pour les enfants le droit de participer aux décisions qui les concernent. En effet, les juges entendront pour la première fois des jeunes témoigner directement de leurs expériences individuelles dans le système judiciaire.

> En privilégiant des documents sélectionnés, mis à jour et pertinents, nous étoffons notre vaste gamme d'options d'apprentissage à la demande et de ressources numériques.

Fort de plus de 25 années d'expertise en matière de formation spécialisée sur le contexte social, l'INM continue de guider les juges dans leurs efforts pour répondre au caractère hétéroclite de la société et aux mutations démographiques auxquelles ils assistent dans les salles d'audience. Nous chercherons pour l'avenir de l'Institut de nouvelles perspectives afin de compléter notre corps professoral, nos partenaires judiciaires et nos collaborateurs existants, et enrichir ainsi notre programme d'études.

Entre autres projets pluriannuels sur le contexte social, l'Institut élabore un cours en ligne pour les juges portant sur la jurisprudence récente en matière de racisme anti-Noirs dans le contexte de la détermination de

la peine. Nous produisons également des programmes innovants et des ressources numériques pour soutenir les juges qui instruisent des affaires impliquant des personnes et des communautés autochtones.

Le *Cours d'auto-apprentissage sur le droit autochtone de l'INM*, par exemple, traitera des causes systémiques de la surreprésentation des Autochtones dans les tribunaux, de la justice réparatrice et des solutions communautaires dirigées par les Autochtones pour lutter contre la criminalité. L'élaboration du programme sera encadrée par un comité consultatif composé principalement de juges autochtones.

La demande en matière de perfectionnement professionnel des juges n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années. Alors que l'Institut national de la magistrature poursuit son travail d'innovation pour l'avenir, nous nous engageons à répondre aux besoins en constante évolution des juges du Canada grâce à la poursuite de l'excellence en matière de formation judiciaire.

« La capacité de l'INM à produire davantage de ressources numériques pendant la pandémie a été essentielle pour satisfaire le besoin de perfectionnement professionnel continu des juges. Ces ressources numériques constituent des options d'auto-apprentissage exceptionnelles pour les juges. L'INM est néanmoins conscient de la pertinence d'une présentation en présentiel de sa remarquable gamme de programmes.

Les colloques de l'INM intègrent les meilleures pratiques en matière de formation judiciaire de haute qualité. Les programmes en personne offrent aux juges l'opportunité de participer à une grande variété de colloques cruciaux couvrant les questions essentielles de droit substantiel, les compétences et le contexte social. Enfin, ces programmes sont animés par un corps professoral exceptionnel. »

L'honorable juge Theodore Tax
Cour provinciale de la Nouvelle-Écosse

Inscriptions en hausse

Au terme de l'exercice 2021-2022, les inscriptions individuelles des juges aux programmes de l'INM ont atteint un niveau annuel sans précédent de plus de

4 100

Programmes offerts par l'INM : avril 2020 au mars 2022

Réunion en droit de la famille des Cours suprêmes de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard (EN LIGNE)

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan (EN LIGNE)

Colloque annuel sur le droit de la famille de la Cour de justice de l'Ontario (EN LIGNE)

Colloque de formation annuel de la Cour fédérale (EN LIGNE)

Colloque de formation annuel de la Cour fédérale : Droit administratif (EN LIGNE)

Colloque de formation de la Cour d'appel de l'Alberta (EN LIGNE)

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta : 101 (EN LIGNE)

Colloque de formation de la Cour d'appel de la Saskatchewan (EN LIGNE)

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta (EN LIGNE)

Colloque de formation annuel de la Cour fédérale : Mise à jour en matière d'immigration (EN LIGNE)

Colloque de formation de la Cour d'appel fédérale (EN LIGNE)

Colloque de la région de l'Est de la Cour de justice de l'Ontario (EN LIGNE)

Colloque de formation des Cours d'appel des provinces de l'Atlantique (EN LIGNE)

Colloque sur les procès devant jury en matière pénale (EN LIGNE)

Colloque de formation annuel de la Cour fédérale : Peuple autochtone (EN LIGNE)

Colloque de la région de Toronto de la Cour de justice de l'Ontario (EN LIGNE)

Programme de formation en informatique

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba (EN LIGNE)

Cour supérieure de justice (Ontario) : tenir un procès virtuel portant sur la protection de l'enfant/en droit de la famille (EN LIGNE)

Colloque de formation annuel de la Cour fédérale : Mise à jour en matière de propriété intellectuelle (EN LIGNE)

Séminaire pour les juges fédéraux nouvellement nommés : programme conjoint du printemps de l'ICAJ et de l'INM (droit civil) (EN LIGNE)

Séminaire pour les juges fédéraux nouvellement nommés : programme conjoint d'automne de l'ICAJ et de l'INM (Common Law) (EN LIGNE)

Colloque de la région du Nord de la Cour de justice de l'Ontario (EN LIGNE)

Colloque de formation Heidi S. Levenson Polowin de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice (Ontario) (EN LIGNE)

Colloque de formation d'automne de la Cour supérieure de justice (Ontario) (EN LIGNE)

Colloque de formation de la Cour suprême de la Colombie-Britannique (EN LIGNE)

Cour supérieure de justice (Ontario) : crédibilité et violence conjugale (EN LIGNE)

Modèle pour la prise de notes de l'INM

Cour supérieure du Québec : Droit de la famille – Présentation vidéo « La parole de l'enfant » (EN LIGNE)

Cour d'appel de l'Alberta : les principes fondamentaux du droit canadien de l'insolvabilité (EN LIGNE)

Colloque de la région de l'Ouest de la Cour de justice de l'Ontario (EN LIGNE)

Cour supérieure du Québec : Partage des biens en matière familiale : patrimoine familial et société d'acquêts (EN LIGNE)

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan (EN LIGNE)

Colloque de formation de la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador (EN LIGNE)

Programme de perfectionnement des juges formateurs (EN LIGNE)

Cour supérieure de justice (Ontario) : Le rôle du juge dans l'établissement des plans parentaux : projets de loi C-78 et 207, et le Guide de l'AFCC-O (EN LIGNE)

Juger dès vos cinq premières années : droit criminel (EN LIGNE) (juges de nomination fédérale)

Régler les révisions judiciaires de façon efficace : programme conjoint de l'ICAJ et l'INM (EN LIGNE)

Colloque sur le droit des affaires, le droit des sociétés et le droit commercial (EN LIGNE)

Régler les révisions judiciaires de façon efficace : programme conjoint de l'ICAJ et l'INM (EN LIGNE)

Institut de perfectionnement des juges de la Cour de justice de l'Ontario (EN LIGNE)

La résilience en temps de COVID (EN LIGNE)

Colloque sur l'insolvabilité (EN LIGNE)

Communiquer efficacement en temps de COVID (EN LIGNE)

Colloque sur les traditions juridiques autochtones (EN LIGNE)

Cour supérieure de justice (Ontario) : Comment diable fonctionnent les demandes de pensions alimentaires interprovinciales? (EN LIGNE)

Colloque sur le droit criminel (EN LIGNE)

Renforcer les compétences culturelles (EN LIGNE)

Cour d'appel de la Colombie-Britannique : résilience (EN LIGNE)

Rendre jugement séance tenante (EN LIGNE)

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba (EN LIGNE)

Formation en technologie à l'intention des juges de la Cour supérieure de justice de l'Ontario

Atelier sur les directives au jury en matière pénale (EN LIGNE)

Colloque de formation des Cours suprêmes de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard (EN LIGNE)

Cour d'appel du Québec – Assemblée de formation du printemps (EN LIGNE)

Assemblée générale annuelle conjointe de la Cour de justice de l'Ontario et de l'Association des juges de l'Ontario (EN LIGNE)

Cour supérieure du Québec : Assemblée divisionnaire (Montréal) (EN LIGNE)

Cour supérieure du Québec : Assemblée divisionnaire (Québec) (EN LIGNE)

Les surnuméraires : aujourd'hui et demain (anglais) (EN LIGNE)

Cour supérieure de justice (Ontario) : Le partage des responsabilités parentales, la nouvelle normalité? (EN LIGNE)

Cours d'autoformation de la Cour suprême de la Colombie-Britannique pour les procès pour agression sexuelle

Juger mieux, juger plus intelligemment (Colloque conjoint de l'ACJCS et de l'INM) (EN LIGNE)

Atelier sur la série de capsules en matière de preuve (EN LIGNE)

Colloque de formation Robert Tuck de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick (EN LIGNE)

Cour supérieure du Québec : Assemblée générale annuelle (EN LIGNE)

Célébrations en l'honneur du 50e anniversaire de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale : Lancement de livre (EN LIGNE)

Cour d'appel du Québec : Assemblée générale annuelle (EN LIGNE)

Célébrations en l'honneur du 50e anniversaire de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale : Webinaire – Immigration (EN LIGNE)

Cour supérieure de justice (Ontario) : S'assurer que chaque conférence familiale compte et le règlement judiciaire exécutoire des différends (EN LIGNE)

Colloque de formation des tribunaux des provinces de l'Atlantique à l'intention des juges de nomination fédérale (EN LIGNE)

Colloque des cours d'appel (EN LIGNE)

Colloque sur les procès devant jury en matière pénale (EN LIGNE)

Célébrations en l'honneur du 50e anniversaire de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale : Webinaire – Sécurité nationale (EN LIGNE)

Colloque de formation de la Cour canadienne de l'impôt

Cour supérieure du Québec : Partage des biens en matière familiale – le patrimoine familial

Célébrations en l'honneur du 50e anniversaire de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale : Webinaire – Propriété intellectuelle (EN LIGNE)

Colloque de formation de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada (EN LIGNE)

Colloque à l'intention des responsables de la formation des cours provinciales et territoriales (EN LIGNE)

N.B. Nombre des programmes énumérés ont été offerts plus d'une fois au cours des deux années.

PARTENAIRES DE FORMATION DE LA MAGISTRATURE

L'INM travaille étroitement avec les juges, les tribunaux, le Conseil canadien de la magistrature (CCM) ainsi que d'autres organismes de formation judiciaire pour veiller à ce qu'une formation de haute qualité soit offerte à tout juge au Canada. Outre les tribunaux, nous comptons parmi nos partenaires :

- Association canadienne des juges de cours provinciales (ACJCP)
- Institut canadien d'études juridiques supérieures (ICEJS)
- Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ)
- Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (FOPJC)
- Association internationale des femmes juges (AIFJ)
- Commissariat à la magistrature fédérale Canada (CMF)

Webinaires de l'INM

Consentement et inadmissibilité de la preuve du comportement sexuel de la plaignante avec l'accusé ou un tiers – développements récents

Les témoignages d'opinion et d'expert – le rôle de gardien du juge du procès

Déclarations antérieures compatibles

Aperçu sur les éléments de preuve électronique obtenus subrepticement

La preuve relative au comportement après le fait

L'audience de type *Vukelich*

Audiences de type *Gardiner*

Mise en garde de type *Vetrovec* – Pourquoi? Quoi? Quand?

Le principe établi dans l'arrêt *Browne v Dunn*

La recevabilité en matière civile des éléments de preuve obtenus illégalement selon le droit du Québec

R c Villaroman

La connaissance d'office : parties I et II

De « nouvelles orientations » ? *R c Friesen* et ses indications en matière de détermination de la peine au Canada

Mise à jour de la jurisprudence en droit criminel, juin 2021

Quelques conseils sur la manière de traiter avec les défendeurs souffrant de troubles mentaux

Mise à jour sur le par. 24(2) de la *Charte*

Mise à jour sur la mise en liberté provisoire et les examens de la mise en liberté provisoire

L'infraction de leurre informatique après l'arrêt *Morrison*

L'impact de la COVID-19 sur les établissements carcéraux au Canada

Violence familiale : Éliminer les silos judiciaires

La violence interpersonnelle en période de crise sociale

Les mythes et les stéréotypes entourant la violence entre partenaires intimes

Le rôle des tribunaux pour ce qui est d'assurer un procès sûr et équitable dans les affaires de violence entre partenaires intimes

L'intersection entre le droit de la famille et l'insolvabilité personnelle

Questions complexes en matière de pensions alimentaires pour enfants : Exploration de quatre sujets (vraiment difficiles!)

Parentage hautement conflictuel

Projet de loi C-92 : Les changements importants à venir concernant les questions en matière de protection des enfants autochtones

Réponses de la magistrature à la COVID-19 en matière de droit de la famille

La crise de la COVID-19 et le droit de la famille

L'exercice du rôle parental en temps de pandémie et ses répercussions sur les enfants

Les affaires civiles en temps de COVID : les contrats

Garder les salles d'audience ouvertes pendant la pandémie

Les défis et les enjeux de l'audience virtuelle

Théorie du contexte social

Procès pour agression sexuelle impliquant des membres de communautés vulnérables

Les préjugés implicites et rendre jugement

Les peuples autochtones, la violence sexuelle et le système de justice pénale

Le consentement et l'absence de consentement dans les affaires d'agression sexuelle

Les procès pour agression sexuelle et la plaignante ou le plaignant intoxiqué(e)

Comprendre les éléments constitutifs de l'agression sexuelle dans une perspective historique

Mythes et stéréotypes

Cadre conceptuel relatif aux infractions d'agression sexuelle : *actus reus* et *mens rea*

La communication et la production dans le cadre d'une affaire de maltraitance sexuelle

Bilan pancanadien : contestations constitutionnelles récentes à l'article 278.92 (dossiers en la possession de l'accusé)

L'évaluation de la compétence et de la crédibilité des enfants

La crédibilité et *W(D)* en matière d'agressions sexuelles

Éducation numérique

COURS D'AUTO-APPRENTISSAGE

- L'essentiel du droit de la famille

SÉRIES DE BALADOS

- En principe: déontologie judiciaire
- In Principle: Judicial Ethics

WEBINAIRES

- Séries sur la violence entre partenaires intimes
- Séries : Trans-Compétence dans la salle d'audience
- 35 webinaires distincts

CAHIERS D'AUDIENCE

- La preuve : Cahier d'audience, mise à jour
- L'action collective : cahier d'audience
- L'action collective : Cahier d'audience, mise à jour
- Introduction aux sciences

PORTAILS RESSOURCES

- Boîte à outils juridique : Droit relatif aux agressions sexuelles
- Rubrique des publications du CCM

GUIDES

- Conception de programmes hybrides
- Apprentissage mixte
- Apprentissage asynchrone

BULLETINS ÉLECTRONIQUES

- Droit criminel
- Droit de la famille

OUTILS

- Outil PPP
- Appli balados de l'INM
- Modèles de directives au jury du CCM

« La transition de la fonction d'avocat à celle de juge est plus ardue que ce que nombre d'avocats pensent ou prévoient. Fort heureusement, les juges canadiens peuvent compter sur l'Institut national de la magistrature. Qu'il s'agisse du programme d'orientation pour les nouveaux juges, des programmes nationaux en personne, des cahiers d'audience, des programmes pour les tribunaux, des webinaires, des cartables électroniques ou des balados, l'INM nous propose une formation judiciaire exhaustive dans le cadre d'un programme séquentiel qui nous permet de nous sublimer dans notre domaine. Des instituts judiciaires du monde entier se sont rendus au Canada pour profiter de l'expertise du Canada en matière d'élaboration de programmes de formation, ainsi avons-nous partagé nos connaissances avec des juges de l'Ukraine aux Caraïbes. Nous sommes très chanceux! »

L'honorable juge Freda M. Steel
Cour d'appel du Manitoba

Colloques et ressources en vedette

Colloque sur les traditions juridiques autochtones

Les juges ont profité d'un aperçu des initiatives en matière de droit autochtone au Canada et découvert comment intégrer les traditions juridiques autochtones au processus judiciaire. La première partie du colloque était consacrée aux initiatives communautaires visant à dynamiser et à développer le droit autochtone. Le colloque s'est concentré sur l'adoption coutumière et la protection de l'enfance; la gouvernance; la gestion des ressources naturelles; et les approches réparatrices de la justice criminelle. La deuxième partie du colloque a abordé la question sous la perspective des juges canadiens, à qui il est demandé de tenir compte des traditions juridiques autochtones, et de reconnaître et d'appliquer le droit qui en découle. Le colloque a vu la participation d'experts reconnus en matière de droit autochtone, notamment les professeurs Aaron Mills et John Borrows.

LES ARCHIVES DU CENTRE NATIONAL POUR LA VÉRITÉ ET LA RÉCONCILIATION, BOÎTE EN BOIS CINTRÉ, IMG_0985

« L'INM propose d'excellents programmes qui me procurent du matériel pertinent. Les animateurs possèdent des connaissances poussées et sont experts dans leur domaine. Après avoir suivi un programme de l'INM, je suis toujours satisfaite et mieux informée! »

L'honorable juge Michelle O'Bonsawin
Cour supérieure de justice (Ontario)

Atelier sur la série de capsules en matière de preuve

Conçu spécifiquement pour l'environnement en ligne, cet atelier a permis aux participants de discuter en petits groupes des sujets relatifs à la preuve présentés dans les nouveaux webinaires de l'INM, la *Série de capsules en matière de preuve*. Les juges ont pris part à des événements en direct par le biais de la plateforme Zoom et discuté de leurs sujets préférés de la série. Il leur était également loisible de faire part de leurs propres expériences en lien avec la preuve pour une discussion en petits groupes avec des pairs de tout le Canada. Au nombre des sujets abordés dans les capsules :

- Les éléments de preuve électronique obtenus subrepticement
- Les témoignages d'opinion et d'expert – le rôle de gardien du juge du procès
- Déclarations antérieures compatibles
- La preuve relative au comportement après le fait
- La recevabilité en matière civile des éléments de preuve obtenus illégalement selon le droit du Québec

« Tout comme pour d'autres éléments de la vie, la pandémie de COVID-19 a rendu impossible l'éducation judiciaire traditionnelle pendant une longue période. L'*Atelier sur la série de capsules en matière de preuve* illustre un parfait exemple de l'esprit « s'adapter et surmonter » la pandémie. En effet, les participants ont pu se retrouver dans un cadre virtuel sécuritaire pour débattre et collaborer sur les problèmes abordés dans lesdites capsules. Les nouvelles opportunités d'apprentissage à distance offertes par l'INM ont contribué à garantir au public canadien le privilège de disposer de l'une des magistratures les mieux formées au monde, entièrement dévouée à la primauté du droit. »

L'honorable juge Christopher J. Mainella
Cour d'appel du Manitoba

L'essentiel du droit de la famille

Ce cours en ligne interactif et bilingue couvre des sujets fondamentaux du droit de la famille de portée nationale, notamment le divorce et les mesures accessoires, les droits parentaux, les pensions alimentaires pour enfants et pour époux. Les juges peuvent choisir à loisir les sujets qui les intéressent et étudier à leur propre rythme.

« Je me souviens de mes impressions au début de ma carrière de juge : mon énergie, mon enthousiasme et ma volonté de donner le meilleur de moi-même. Quatorze ans (et la COVID-19) plus tard, je renoue grâce à l'INM avec ces impressions de « nouveau juge ». Les cours en ligne et en personne, ainsi que le matériel d'auto-apprentissage, perfectionnent mes compétences judiciaires et renouvellent ma motivation en tant que fonctionnaire. Mon énergie est ravivée chaque fois que je collabore avec la formidable équipe de l'INM. »

L'honorable juge Elizabeth Jollimore
Cour suprême de la Nouvelle-Écosse
(Division de la famille)

Boîte à outils judiciaire : Le droit relatif aux agressions sexuelles

Cette plateforme de ressources sur les règles de droit et le contexte social des agressions sexuelles est mise à jour et complétée de manière continue. Les juges de tout le Canada peuvent consulter des documents sélectionnés portant sur une gamme de sujets, notamment la procédure, les requêtes, le processus décisionnel et la détermination de la peine. Des universitaires, des juges et des experts de la communauté traitent des questions liées au contexte social des agressions sexuelles. Les sujets de droit substantiel incluent l'évaluation de la crédibilité et de la fiabilité, et la prévention des erreurs de raisonnement communes.

« La réputation d'excellence des programmes de l'Institut national de la magistrature est acquise. Les gens qui y travaillent sont talentueux, intelligents et travaillants. Lorsqu'on m'a demandé de participer à la rédaction de la boîte à outils pour les infractions en matière sexuelle, j'ai accepté sans hésiter. Il s'agit d'un domaine de droit complexe pour lequel un outil préparé à l'attention des collègues s'imposait. Je suis très fier du travail accompli. »

L'honorable juge Thierry Nadon
Cour du Québec

La violence entre partenaires intimes : Webinaire et Bulletin électronique

La violence entre partenaires intimes (VPI) constitue désormais un problème particulièrement urgent en période de pandémie, qualifiée par l'ONU de « pandémie fantôme ». L'INM a conçu un webinaire et une édition spéciale de son *Bulletin électronique sur le droit de la famille* en vue de permettre aux juges de mieux appréhender ce problème et de faire face à ses répercussions dans la salle d'audience. Dans le webinaire, des experts ont évoqué les signes révélateurs de la violence entre partenaires intimes chez les adultes et les enfants, les mythes et stéréotypes courants associés à la VPI, et le rôle des juges dans la tenue de procès sécuritaires et justes dans pareils cas. Le bulletin électronique présentait une analyse de la violence entre partenaires intimes par deux universitaires canadiens, ainsi qu'un recueil de la jurisprudence pertinente dans tout le pays.

« Ce matériel pédagogique pertinent constitue une ressource de qualité pour les juges qui s'efforcent de mieux appréhender leur rôle dans la définition de solutions juridiques sûres, justes et pérennes aux familles victimes de VPI. »

L'honorable juge Theresa Forgeron
Cour suprême de la Nouvelle-Écosse
(Division de la famille)

En principe: Une série de balados sur la révision des *Principes de déontologie judiciaire*

La populaire série de balados de l'INM se penche en détails sur la mise à jour appliquée aux *Principes de déontologie judiciaire* du Conseil canadien de la magistrature. Des juges et des universitaires débattent des moyens par lesquels les membres de la magistrature peuvent respecter les normes déontologiques les plus élevées tout en participant au monde dans lequel ils vivent. Au nombre des sujets abordés figurent le recours aux médias sociaux et comment les juges peuvent s'impliquer dans la communauté et les organisations communautaires sans mettre en cause leur impartialité.

> « L'INM est conscient de la multitude de formes que peut emprunter l'éducation. Ainsi, propose-t-il désormais des balados pour vous permettre de rester informé(e)s. Ces balados constituent un excellent ajout à votre boîte à outils pédagogique. Ils sont intéressants, pertinents et vous permettent d'apprendre à votre convenance. J'encourage l'INM à poursuivre le développement de nouveaux balados. Compte tenu de nos vies trépidantes, n'est-ce pas une merveilleuse façon d'apprendre? »
>
> **L'honorable Deborah K. Smith**
> **Juge en chef**
> Cour suprême de la Nouvelle-Écosse

La formation judiciaire en pratique

89%

de tous les juges répondants ont évalué les colloques nationaux de l'INM « Excellent » ou « Très bien »

Les activités internationales de l'INM

L'INM se voue à renforcer l'État de droit au moyen de la formation et de la réforme judiciaires. Le développement international et la poursuite des objectifs de développement durable de l'ONU sont entravés par une gouvernance fragile et un État de droit défaillant.

Le renforcement des capacités des institutions de formation judiciaire, ainsi que la conception et la prestation de la formation judiciaire constituant l'essence même des projets internationaux de l'INM, ceux-ci ont laissé une empreinte permanente et positive dans nombre de pays du monde.

La participation des juges canadiens aux activités internationales est fondée sur la réputation de sensibilité sociale, de déontologie et de modernité dont jouit la magistrature canadienne. Le système juridique bilingue et bijuridique du Canada illustre la pluralité de sa société et offre aux juges canadiens le contexte idéal pour collaborer avec leurs homologues du monde entier.

Faits saillants

En décembre 2021, l'INM a complété le Projet de soutien à la réforme judiciaire (PSRJ) pluriannuel en Ukraine. Des juges, des experts et des employés canadiens ont travaillé en partenariat avec les institutions judiciaires ukrainiennes, les tribunaux et leurs représentants dans le cadre de plusieurs projets visant à édifier un système judiciaire indépendant, efficace et juste.

En dépit de bouleversements politiques majeurs en Ukraine, d'une réforme judiciaire en cours et d'une pandémie qui a imposé la réalisation de projets en ligne, le PSRJ est parvenu à ajuster son approche pour soutenir ses partenaires en Ukraine et atteindre, voire dépasser, ses objectifs.

Au nombre des principaux résultats obtenus, mentionnons une plus grande transparence des tribunaux et des juges envers le public, une sensibilisation accrue à la corruption et une moindre exposition à celle-ci, une déontologie judiciaire et une confiance accrue du public, un nombre moindre d'appels et de retards de traitement, ainsi qu'une meilleure rédaction des jugements.

Au début de l'année 2022, nous avons été témoins, incrédules, de l'invasion de l'Ukraine. Notre personnel est resté en contact étroit avec des juges et d'anciens collègues en Ukraine, dont nombre ont assisté à la destruction de leurs bâtiments judiciaires et ont pris les armes pour défendre leur pays. L'INM continuera à soutenir les collègues ukrainiens dans la reconstruction après les ravages causés par la guerre.

Un regard sur l'avenir

L'INM est déterminé à communiquer son expertise, de même que celle des juges canadiens, et promouvoir ainsi une réforme judiciaire efficace et pérenne. Dans cette perspective, nous serons l'hôte de la 10e conférence biennale de l'Organisation internationale pour la formation judiciaire (IOJT), qui se tiendra à Ottawa à l'automne 2022 (voir page suivante).

En nous appuyant sur notre réputation de chef de file mondial en matière de formation professionnelle des juges, nous étudierons de nouveaux partenariats et des stratégies afin de soutenir notre mandat international. Ainsi, nous créerons un forum qui rassemblera les chefs de file de la formation judiciaire d'autres pays, que ce soit virtuellement ou en présentiel, afin d'échanger sur des enjeux et des défis communs tels que la médiation, la déontologie, la rédaction de jugements, le genre, la violence entre partenaires intimes et le jugement au sein de populations hétérogènes. Nous sommes conscients que la participation à la formation

judiciaire internationale constitue une source d'enrichissement tant pour l'ensemble des juges canadiens que pour chacun d'entre eux, puisqu'elle permet d'apprendre des autres et de considérer le jugement dans une perspective internationale.

IOJT 2022 | Conférence de l'Organisation internationale pour la formation judiciaire à Ottawa

Une formation judiciaire efficace : comprendre les populations vulnérables

L'Institut national de la magistrature est l'hôte de la 10e conférence biennale de l'Organisation internationale pour la formation judiciaire (IOJT), qui se tiendra à Ottawa du 30 octobre au 3 novembre 2022. Consacrée à la promotion de l'État de droit, en soutenant les activités des institutions de formation judiciaire à travers le monde, l'IOJT est constituée de 125 membres représentant des instituts de formation judiciaire de plus de 75 pays. Cette conférence constitue une formidable opportunité pour les juges, les formateurs judiciaires et les membres des instituts judiciaires d'échanger des informations et des idées sur les initiatives en matière de formation, les méthodes pédagogiques, l'enseignement du droit et le contexte du jugement.

« *Une formation judiciaire efficace : comprendre les populations vulnérables* » sera le thème de la présente édition de la conférence. Les personnes vulnérables font face à des défis considérables lorsqu'elles sont confrontées au système de justice, qu'il s'agisse de racisme systémique, de pauvreté ou de tout autre désavantage. Afin de s'acquitter des principales responsabilités de la fonction de juge, notamment être juste et impartial, il est acquis que les juges doivent disposer de connaissances et de compétences juridiques et appréhender le contexte dans lequel évoluent les personnes qui comparaissent devant les tribunaux. La pandémie et l'impact du réchauffement climatique – ainsi que l'incertitude économique en découlant – accentuent le fardeau des personnes les plus vulnérables.

Les présentations et tables rondes prévues lors de la conférence aborderont également des questions telles que la traite des personnes, la violence fondée sur le sexe, la réconciliation avec les peuples autochtones et la diversité culturelle, ainsi que diverses questions juridiques de fond, notamment la déontologie judiciaire, le recours à la technologie et les répercussions des préjugés inconscients sur le processus décisionnel.

Pour plus d'informations, visitez le site https://iojt2022.nji-inm.ca/

NATIONAL JUDICIAL INSTITUTE
INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE

Un au revoir à deux collègues du GCI

Brenda Cupper, Directrice – GCI

Il me plaît, en tant qu'ancien Directeur exécutif de l'Institut national de la magistrature, de saisir cette occasion pour rendre hommage à Brenda Cupper. De nombreux lecteurs sont au fait des activités de Brenda au Canada et à l'étranger. Quant à ceux qui ne la connaîtraient pas, je voudrais, à l'occasion de son départ à la retraite, partager avec vous un bref aperçu de son travail et de ses contributions.

Brenda Cupper a rejoint l'INM en 2007 en tant que Directrice générale du Groupe de coopération internationale (GCI), ayant antérieurement à cela travaillé pour des organisations humanitaires internationales en Amérique latine, en Afrique, au Moyen-Orient, en Europe de l'Est et en Asie. La transition de l'aide humanitaire à la formation judiciaire pourrait sembler étrange, mais Brenda était consciente que la promotion de l'État de droit constitue l'un des meilleurs moyens de garantir la protection de la décence humaine et des droits de l'homme. En effet, l'État de droit est un principe qui sous-tend toutes les activités internationales du GCI.

Pour Brenda, un projet international n'a jamais été mesuré en termes strictement financiers. Un tel projet n'était pas non plus apprécié au regard des opportunités qu'il offrait aux juges canadiens ou des avantages dont bénéficiait le GCI. Un projet n'était apprécié que dans la mesure où il constituait un réel avantage pour le partenaire international.

Dotée d'un tempérament chaleureux et attachant, Brenda était au sommet de ses compétences lorsqu'elle travaillait sur le terrain, et de fait, le GCI a su profiter de son talent et de son énergie. S'il est indéniable que les projets du GCI ont laissé un héritage positif et durable dans de nombreux pays où l'INM a œuvré, il est tout aussi vrai que, pour de nombreux partenaires, leurs souvenirs les plus chers et les plus durables concerneront Brenda Cupper.

Ainsi, souhaitons-nous aujourd'hui, au nom des juges canadiens, du personnel actuel et ancien de l'Institut national de la magistrature et de ses partenaires internationaux, une bonne et heureuse retraite à Brenda.

L'honorable Brian W. Lennox
Juge en chef retraité de la Cour de justice de l'Ontario
Ancien directeur exécutif de l'Institut national de la magistrature

Don Chiasson, Conseiller international du GCI

Don Chiasson est un résolveur de problèmes consommé qui a joué un rôle essentiel dans les projets et programmes du Groupe de coopération internationale de l'Institut national de la magistrature, et ce, à travers le monde. En tant que Directeur juridique et Directeur de l'éducation, puis en qualité de Conseiller international du GCI, il a contribué, par ses connaissances et son expertise, mais aussi par sa compréhension fondamentale des principes de la formation judiciaire et des systèmes de justice, au succès de programmes menés dans de nombreux pays. Plus particulièrement, Don a été en grande partie responsable du renforcement institutionnel des instituts de formation judiciaire en Ukraine, au Ghana et au Vietnam.

Don fait montre d'une empathie intuitive et d'une sensibilité naturelle aux différences sociales et culturelles – qualités inestimables pour toute personne travaillant au niveau international. Les relations solides qu'il a établies avec les instituts de formation judiciaire et les juges du monde entier, souvent à titre personnel, ont été déterminantes pour le succès du GCI.

Au terme de 17 années de services dévoués à l'INM, Don a quitté l'INM en septembre 2021 et ses collègues, tant au pays qu'à l'étranger, regrettent grandement son départ. Son action novatrice auprès de l'INM et de ses partenaires dans les domaines de la formation des juges, de l'État de droit et des droits de l'homme a constitué l'essence des activités du GCI.

Danielle May-Cuconato
Chef de la direction, INM

Hommage à la juge C. Adèle Kent:

L'honorable juge C. Adèle Kent
Chef des affaires judiciaires émérite, INM

En juin 2021, la juge C. Adèle Kent a quitté ses fonctions après sept années au sein de l'Institut national de la magistrature, tout d'abord en tant que Directrice exécutive, puis en tant que toute première Chef des affaires judiciaires (CAJ).

En ma qualité de nouveau CAJ, et au nom de tous les membres de l'INM, je tiens à remercier la juge Kent pour son dévouement et sa contribution exceptionnels à l'Institut, aux juges canadiens et, plus largement, à la population canadienne. En tant que CAJ, elle a toujours fait montre d'un dévouement à la justice et a toujours veillé à ce que la justice, l'accès à celle-ci et l'égalité demeurent essentiels au rôle de juge.

Elle a siégé aux comités de planification des programmes sur le droit civil, la science et la déontologie judiciaire, a dirigé des colloques de formation du corps professoral et a siégé aux comités des colloques sur le contexte social, la race, la religion et les préjugés inconscients. Dernièrement, elle a développé la série de balados *En principe*, a entrepris la révision d'un programme d'études et a apporté son soutien à plusieurs pays dans le cadre de leurs travaux portant sur l'éducation et la réforme judiciaires.

La juge Kent est une remarquable ambassadrice de l'INM. C'est pourquoi nous sommes particulièrement ravis qu'elle ait accepté d'en devenir la CAJ émérite. À ce titre, la juge Kent continue de promouvoir la formation judiciaire au Canada et à l'étranger, notamment en tant que Présidente du Comité organisateur de la 10^{e} conférence biennale de l'Organisation internationale pour la formation judiciaire, qui se tiendra à Ottawa du 30 octobre au 3 novembre 2022.

Merci, Juge Kent, pour l'enthousiasme, l'innovation et le soutien dont vous avez fait preuve. Nous vous souhaitons une agréable retraite et une bonne continuation en tant que CAJ émérite.

L'honorable juge Tom Crabtree
Chef des affaires judiciaires, INM